

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 septembre 2025

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq à 19 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, au Château de VALLEROY à VALLEROIS-LE-BOIS, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (39)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER, Jean-Pierre BERTRAND, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT.

Ont donné pouvoir (6)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Hervé CHAMAGNE à Gérard DEVOILLE, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Christophe VALOT à Laurent TARD, Jean-Luc VEILLON à Benjamin GONZALES.

Absents excusés (2)

Laurence COURTOY, Pierre DUCHANOIS.

Absents non excusés (5)

Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Gérard COULIN.

DCC2025-66 Aide à l'immobilier : taux d'intervention

Par délibération du 5 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention avec le Département de la Haute-Saône pour une nouvelle durée de 3 ans pour l'attribution d'aide dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise du règlement validé en 2019.

Par courrier du 15 juillet 2025, le Président du Département sollicite la CCTV pour modifier le taux d'intervention. En effet, actuellement, le taux d'intervention est de 6 % réparti à part égale (3 %) entre le Département 70 et la CCTV avec un plafond d'aide fixé à 100 000 €. Il propose à la CCTV de porter le taux à 12 % réparti également à part égale (6 %) tout en conservant le plafond d'aide à 100 000 €.

Si la CCTV ne souhaite pas majorer son taux d'intervention, l'aide départementale sera maintenue dans les conditions initiales.

Il est proposé au conseil communautaire de conserver les conditions actuelles d'intervention soit 6 % répartis à part égale de 3 % entre le Département et la CCTV.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 4 septembre 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état